



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Créteil, le 8 novembre 2021

Prévention de la délinquance

En 2021, la Préfecture du Val de Marne a engagé 2,6 millions d'euros avec trois priorités : vidéo-protection, lutte contre les bandes, aide aux victimes des violences conjugales

Alors que les services de l'État vont lancer dans les prochains jours les appels à projets pour 2022 du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance, la préfète du Val-de-Marne, Sophie THIBAUT, présente le bilan des actions entreprises en 2021. Au total, 2,6 millions d'euros (dont 1,7M€ du FIPD) ont été engagés par l'État dans le Val-de-Marne pour la prévention de la délinquance, avec un engagement inédit pour le développement de la vidéo-protection.

La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 fixe trois axes prioritaires : la prévention chez les plus jeunes pour éviter un basculement dans la délinquance, la protection contre les violences faites aux femmes et aux personnes vulnérables et l'amélioration de la tranquillité publique. Afin de soutenir les actions portées par les collectivités, les associations ou les bailleurs sociaux, le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPD-R) a été instauré en 2007.

En lien avec la préfecture de police et les différents partenaires (collectivités, associations, bailleurs sociaux), la préfète du Val de Marne a adapté ces priorités nationales en tenant compte des particularités du territoire. Trois évolutions caractérisent particulièrement la délinquance dans le Val de Marne : l'augmentation du nombre de rixes et des affrontements violents entre jeunes, le développement des violences intrafamiliales notamment lors des périodes de confinement et les violences envers les personnes dépositaires de l'autorité publique.

Un effort financier inédit en 2021 pour la vidéo-protection

La vidéo-protection est un outil essentiel de prévention en contribuant à dissuader le passage à l'acte, en permettant l'intervention en flagrance et en facilitant la conduite de l'enquête judiciaire.

658 000 euros ont été mobilisés au titre du FIPD pour soutenir les communes à ce titre. En parallèle, l'État a mobilisé 900 000 euros au titre d'autres dotations pour soutenir les collectivités s'engageant dans la mise en place de dispositifs de vidéo-protection.

Service de la communication
interministérielle

Tél : 01 49 56 60 67 / 60 79 / 60 86 – 06 03 34 29 87
Mél : pref-communication@val-de-marne.gouv.fr

21-29 Avenue du Général-de-Gaulle
94000 CRETEIL

La préfète du Val de Marne, Sophie THIBAULT, indique ainsi qu' « au total, ce sont plus de 1,5 millions d'euros qui ont été alloués par l'État pour la création et l'extension de caméras et de centres de supervisions urbains en 2021 ».

Il est rappelé qu'à ce jour, 43 des 47 communes du département bénéficient d'un système de vidéo-protection.

La lutte contre le phénomène des affrontements entre jeunes

Le département du Val de Marne est très touché par les violences entre bandes. 104 faits ont été recensés par les forces de l'ordre en 2020 avec une implication importante de mineurs, notamment des jeunes de 12 à 15 ans, et l'utilisation d'armes blanches. Ce phénomène de violences s'est poursuivi en 2021.

La lutte contre les bandes implique une action partenariale sous l'impulsion de la préfecture et du parquet et en lien étroit avec l'éducation nationale et les collectivités. Le FIPD a notamment été mobilisé pour soutenir des actions de rencontres inter-quartiers développées par les communes et les associations. 374 000 euros ont été mobilisés au total pour la prévention de la délinquance juvénile.

La lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

La politique de lutte contre les violences conjugales a connu une nouvelle impulsion avec le Grenelle dédiée à ces violences conclu le 25 novembre 2019. Dans son prolongement, la préfecture du Val de Marne a développé de nouveaux dispositifs afin d'améliorer la prise en charges des victimes.

En particulier, deux postes d'intervenants sociaux en commissariat ont été créés cette année à Fontenay-sous-Bois et à Créteil afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement des victimes après leur dépôt de plainte. Ces postes cofinancés avec les collectivités permettent de simplifier la démarche des personnes qui viennent au commissariat et de compléter le travail des forces de l'ordre d'un relais social.

En ce qui concerne la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales ainsi que l'aide aux victimes, 286 000 euros de subventions ont été allouées aux associations et communes pour mener des actions de prévention et d'accompagnement des victimes.

La préfecture du Val de Marne souligne par ailleurs que le FIPD permet de financer de multiples autres actions, notamment pour renforcer le lien de confiance entre les val-de-marnais et ceux qui les protègent avec le soutien à des actions comme Prox'Raid Aventure qui réunit des jeunes et des policiers bénévoles dans des ateliers sportifs.

Il est enfin à signaler qu'outre le FIPD, l'État participe à la prévention de la délinquance via d'autres programmes, en particulier de la politique de la ville. Ainsi, le quartier du Bois L'abbé situé sur les communes de Champigny-sur-Marne et de Chennevières-sur-Marne a été retenu par le ministère de la ville pour la mise en œuvre d'un bataillon de la prévention consistant dans le recrutement de 4 éducateurs spécialisés et de 5 médiateurs professionnels ayant pour mission de renouer le dialogue, de renforcer les échanges entre habitants, de prévenir les conflits et de contribuer à retisser le lien social. Les recrutements sont en cours.

Prévention de la délinquance juvénile et lutte contre la récidive : 374 000 euros

- Afin de lutter efficacement contre le phénomène de bandes, l'Etat intervient aux côtés des collectivités afin de proposer des actions communes à des jeunes issus de quartiers rivaux (notamment entre ceux du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne et des Hautes-Noues à Villiers-sur-Marne).
- Pour éviter le basculement dans la délinquance, l'État soutient l'action de la commune de Chevilly-Larue pour assurer la prise en charge des élèves temporairement exclus des établissements scolaires et éviter le désœuvrement qui pourrait favoriser un basculement dans la délinquance.

Lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales et aides aux victimes : 286 000 euros

- Les femmes victimes de violences conjugales peuvent être hébergées provisoirement avec leurs enfants dans le cadre du dispositif d'hébergement d'urgence spécialisé géré par l'association Tremplin 94.
- Menée aux côtés de l'association CITHEA, sous l'impulsion des services de la Caisse d'allocations familiales, l'État soutient le développement de la mesure d'accompagnement protégé. Ce dispositif prévoit l'accompagnement de l'enfant par un adulte formé, lors des déplacements entre le domicile de la mère et le lieu d'exercice du droit de visite du père violent. Il permet d'éviter tout contact entre la mère et le père auteur de violences et permet en outre à l'enfant de s'exprimer librement avec un tiers.

Amélioration de la tranquillité publique : 169 000 euros

- Pour répondre à l'augmentation des faits de violences aux abords des établissements scolaires, l'État soutient la commune de Saint-Maurice pour mener des actions de prévention et de médiation sur le parvis du collège de la commune.
- L'État soutient la présence de médiateurs au sein des logements sociaux afin d'assurer la tranquillité au sein des parties communes. Plusieurs actions sont subventionnées au titre du FIPD 2021

Prévention de la radicalisation : 115 000 euros

- L'État a financé en 2021 un cabinet de psychologues et de psychothérapeutes pour accompagner, soutenir et suivre des individus en voie de radicalisation ou de dérives sectaires et leurs proches. Par le biais d'un accompagnement des familles mais aussi d'un suivi thérapeutique individuel, ce projet s'inscrit dans une perspective de prévention des personnes signalées à la plateforme de prévention de la radicalisation, ou les personnes en retour de zone de combat, et de leurs familles.

- L'État participe au financement de l'association la Ligue de l'enseignement, qui a vu deux de ses actions financées par le FIPDR.

Ces actions pédagogiques visent à sensibiliser les élèves au décryptage de l'information, à déceler le vrai du faux, faire prendre conscience de la responsabilité de chacun dans la transmission de l'information et de lutter contre les "Infox", le complotisme et la radicalisation.

L'État finance également via le FIPD le développement de la vidéo-protection (658 000 euros, sans compter les 900 000 euros relevant d'autres dotations), la sécurisation des établissements scolaires (20 700 euros) et les équipements de police municipale (27 300 euros).